



Secrétariat

IC/Genève/2009/23  
13 novembre 2009

---

CIRCULAIRE N° 23

**Objet: Jours fériés à l'Office des Nations Unies à Genève en 2010**

1. Conformément à la résolution 52/214A de l'Assemblée générale du 22 décembre 1997 et à sa décision 52/468 du 31 mars 1998, les 10 jours fériés à l'Office des Nations Unies à Genève ont été fixés comme suit pour 2010:

Le 1 <sup>er</sup> janvier	Jour de l'An
Le 2 avril	Vendredi saint
Le 5 avril	Lundi de Pâques
Le 13 mai	Jour de l'Ascension
Le 24 mai	Lundi de Pentecôte
Le 9 septembre	Jeûne genevois
Le 10 septembre	Aïd al-Fitr
Le 17 novembre	Aïd al-Adha
Le 24 décembre	Noël (célébré)
Le 27 décembre	En remplacement du vendredi suivant le Jeûne genevois.

2. Conformément à la circulaire IC/Genève/2002/56 du 4 décembre 2002, le jour de la fête nationale du pays hôte est férié. La Fête nationale suisse tombant un dimanche en 2010, et comme chaque fois qu'elle est célébrée un samedi ou un dimanche, le vendredi suivant le Jeûne genevois sera inclus parmi les 10 jours fériés accordés aux fonctionnaires de l'ONUG. Étant donné que l'Aïd al-Fitr tombe le 10 septembre 2010, date qui coïncide avec le vendredi suivant le Jeûne genevois, le dixième jour férié à l'ONUG sera le 27 décembre.

Le Directeur général  
(Signé) Sergei A. **Ordzhonikidze**